

Note de service

Destinataires :

Gestionnaires des services municipaux regroupés et
conseils d'administration de district des services sociaux
Conseils scolaires de district

Expéditeur :

Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

Date :

18 novembre 2020

Objet :

Mise à jour des directives opérationnelles pour les
centres pour l'enfant et la famille ON y va

En tant que partenaires des programmes de la petite enfance, nous savons que les programmes et services des centres pour l'enfant et la famille ON y va continuent d'offrir un soutien essentiel aux enfants et aux familles durant la pandémie de COVID-19. Bien que de nombreux partenaires des centres ON y va soient passés en mode virtuel en cette période difficile, nous reconnaissons que l'accès à des ressources et à du soutien en personne demeure important pour beaucoup d'enfants et de familles.

Dans la note de service du 13 août intitulée *Directives opérationnelles pour les programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance en septembre*, le Ministère annonçait que les centres ON y va pourraient rouvrir à partir du 1^{er} septembre 2020. Maintenant, j'ai le plaisir de vous présenter une version révisée de ces directives opérationnelles : les *Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 : réouverture des centres ON y va*. Ces nouvelles directives tiennent compte des plus récentes consignes du ministère de la Santé, de Santé publique Ontario et du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences. Elles cadrent également, dans la mesure voulue, avec les *directives pour les services de garde d'enfants* et celles pour les *programmes avant et après l'école*, de même qu'avec le *Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario* et le document *COVID-19 : Document d'orientation sur la gestion des éclosions dans les écoles*.

Les changements apportés sont également conformes aux plus récentes recommandations du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, le Dr David Williams, et des experts du Groupe de commandement pour la lutte contre la COVID-19. Ils visent à aider les partenaires, en cette période d'éclosion, à offrir les programmes et services des centres ON y va de l'Ontario en personne, de façon sécuritaire.

Voici les principaux changements apportés aux directives opérationnelles du Ministère :

- Mise à jour des directives sur les protocoles de santé et de sécurité que les pourvoyeurs doivent avoir en place.
- Révision des directives sur le nettoyage et la désinfection des locaux des centres ON y va, d'après les nouvelles pratiques instaurées dans les écoles et pour harmonisation à l'échelle du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.
- Mise à jour des exigences concernant la capacité des locaux et la taille des groupes, et suggestions pour le regroupement des participants dans les centres ON y va, d'après les nouvelles recommandations.
- Révision des exigences relatives au port du masque et à la protection oculaire, qui sont maintenant plus claires quant à la différence entre le personnel ou les pourvoyeurs de services, les parents ou autres adultes, les enfants de 4^e année ou plus, et les jeunes enfants (3^e année ou moins).
- Ajout d'une section sur la consommation sécuritaire de nourriture et de boissons dans les centres ON y va.
- Révision des directives sur les pratiques de dépistage, notamment les mesures de sécurité à respecter lors d'un dépistage en personne, et mention de l'outil provincial de dépistage.
- Ajout d'une section sur le suivi et la prise de mesures advenant le signalement d'un cas de COVID-19, qui donne de nouvelles directives sur le protocole à suivre si une personne devient symptomatique dans un centre ON y va, dépistage et déclaration du cas compris, afin de mieux refléter les directives en vigueur dans les écoles et les services de garde. Précision qu'une personne qui a été malade n'a pas besoin de billet médical pour réintégrer le programme ON y va, et aussi comment traiter les membres de la famille et les responsables d'une personne qui présente des symptômes.
- Ajout d'une section sur la gestion des éclosions, qui précise qu'une éclosion peut être déclarée quand il y a au moins deux cas confirmés en laboratoire chez les enfants, le personnel et le pourvoyeur et d'autres visiteurs, si ces cas présentent un lien épidémiologique et qu'au moins l'un d'eux pourrait s'expliquer par une contamination dans un centre ON y va.
- Révision des directives sur le signalement des cas de COVID-19 au ministère de l'Éducation, qui précisent maintenant que seuls les cas confirmés et la fermeture de programme doivent être signalés.

La santé, la sécurité et le bien-être des enfants, des familles, du personnel et des pourvoyeurs de l'Ontario sont au cœur de nos priorités. Nous gardons la ferme intention de collaborer étroitement avec tous nos partenaires pour continuer d'assurer des programmes et services de grande qualité en toute sécurité durant cette période. Encore une fois, nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien constants.

Continuons de travailler ensemble au maintien de la prestation de service des programmes pour l'enfant et la famille ON y va de l'Ontario.

Merci,

Phil Graham